

## Faits marquants du budget fédéral 2019-2020

Nous mettons ici en perspective les principales mesures du budget fédéral 2019-2020 qui pourraient avoir un impact sur le développement de votre entreprise/organisation et, plus globalement, celui du secteur des technologies propres.

Bonne lecture !

---

« Et pour aider à protéger la santé de notre planète, nous avons mis un prix sur la pollution. Pour rendre une économie plus verte plus abordable pour les Canadiens, nous remboursons toutes les sommes que nous percevons directement du prix sur la pollution. Chaque sou. » Le ministre des Finances Bill Morneau



### Efficacité énergétique dans les immeubles

---

Le gouvernement propose, dans son budget de 2019, d'investir 1,01 milliard de dollars afin d'accroître l'efficacité énergétique des immeubles résidentiels, commerciaux et à logements multiples. Ces investissements seraient réalisés grâce à trois initiatives du Fonds municipal vert (FMV), qui est géré par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), soit :

- la Collaboration sur l'action communautaire en matière de lutte contre les changements climatiques pour offrir aux municipalités et aux organismes communautaires à but non lucratif un financement et des subventions afin de moderniser les grands édifices communautaires et en accroître l'efficacité énergétique, en plus de réaliser des projets pilotes et de démonstration communautaires.
- l'Accélération de l'écoefficacité des communautés pour offrir un financement aux initiatives municipales afin de soutenir les projets de rénovation énergétique résidentiels. Les propriétaires pourraient être admissibles à de l'aide pour remplacer leur appareil de chauffage et installer des technologies d'énergie renouvelable.
- l'Innovation en matière de logement abordable et durable pour fournir un financement et soutenir l'amélioration de l'écoefficacité des logements abordables nouveaux et existants de même que la production d'énergie sur place.

Les catégories admissibles en « environnement » sont : eau potable, eaux usées, déchets solides, systèmes énergétiques communautaires et réaménagement des friches industrielles

### Véhicules à émission zéro

---

Le gouvernement propose des investissements qui feront des véhicules à zéro émission un choix plus facile et abordable, ce qui aidera les personnes à se déplacer et améliorera la qualité de l'air tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre :

- élargir le réseau des postes de charge et de ravitaillement destinés à ces véhicules dans les milieux de travail, les espaces de stationnement public, les immeubles commerciaux et résidentiels à logements multiples et les emplacements isolés;
- collaborer avec les constructeurs automobiles afin d'obtenir des objectifs de vente de véhicules à zéro émission volontaires pour veiller à ce que l'offre de véhicules réponde à l'augmentation de la demande;
- encourager plus de Canadiens à acheter des véhicules à zéro émission en fournissant 300 millions de dollars sur trois ans à Transports Canada pour mettre en place un nouvel incitatif fédéral pouvant atteindre 5 000 \$ pour l'achat de véhicules fonctionnant grâce à des batteries électriques ou à des piles à hydrogène dont le prix de détail suggéré par le fabricant est de moins de 45 000 \$.

Afin d'encourager davantage l'adoption par les entreprises de véhicules à émission zéro, dans le budget de 2019, le gouvernement propose que ces véhicules soient admissibles à une déduction complète l'année où ils sont mis en service. La passation en charges immédiate s'appliquera aux véhicules admissibles achetés entre le 19 mars 2019 et avant le 1er janvier 2024. Les coûts en capital associés aux voitures de tourisme à zéro émission seront déductibles jusqu'à un plafond de 55 000 \$, plus la taxe de vente.

### **Innovation et réglementation**

---

Le budget de 2019 présente les trois premières « feuilles de route réglementaires » visant à répondre spécifiquement aux enjeux et aux irritants pour les intervenants dans ces secteurs. Ces feuilles de route sont fondées sur plus de 140 réponses reçues d'entreprises et de Canadiens partout au pays, de même que sur les recommandations des Tables sectorielles de stratégies économiques, dont une sur les technologies propres.

Ces feuilles de route présentent les plans du gouvernement visant à moderniser les cadres réglementaires, sans compromettre les fortes mesures de protection de la santé, de la sécurité et de l'environnement dont nous disposons. Elles comprennent des propositions de modifications législatives et réglementaires, de même que de nouvelles approches réglementaires pour répondre aux technologies émergentes, dont l'utilisation de bacs à sable réglementaires et de projets pilotes, ce qui permettra de mieux harmoniser nos cadres réglementaires aux réalités de l'industrie.

Les feuilles de route proposent une exploration et une innovation accrues ainsi que l'utilisation de bacs à sable et de programmes pilotes pour les produits nouveaux ou innovateurs. Cela permettra l'approbation de l'utilisation de ces produits d'une manière flexible et fondée sur le risque, encourageant ainsi l'innovation soutenue tout en continuant de protéger l'environnement.

Toutefois, dans le présent budget, seulement L'Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada et Transports Canada auront accès à du financement particulier. Dans le cas de Transports Canada, il appuiera les provinces et les territoires dans leurs efforts visant à améliorer l'harmonisation de ces exigences, y compris pour l'utilisation des véhicules autonomes et connectés. Le financement serait offert à d'autres intervenants, comme les associations universitaires et de l'industrie, afin de cerner des mesures de sécurité routière novatrices, y compris pour les technologies émergentes.

## Programme d'encouragements fiscaux pour la RS&DE

---

Le programme offre un crédit d'impôt remboursable de 35 % aux petites et moyennes entreprises admissibles et un crédit d'impôt de 15 % à toutes les entreprises qui mènent des activités de RS&DE au Canada. L'accès au taux de 35 % est déterminé en fonction du niveau de revenu et du capital de l'entreprise.

Afin de mieux soutenir les entreprises innovantes lors de leur croissance, le gouvernement propose d'éliminer le seuil de revenu à respecter pour être admissible au crédit bonifié. Cette mesure garantira le maintien du soutien majoré pour les petites et moyennes entreprises innovantes qui connaissent une croissance de revenu rapide ou dont le revenu peut varier d'une année à l'autre. Le seuil de capital continuera de s'appliquer afin de veiller à ce que le taux majoré cible toujours les petites et moyennes entreprises.

## Formation de la main-d'œuvre

---

Afin d'aider les travailleurs canadiens à acquérir les compétences, le budget de 2019 propose d'établir une nouvelle Allocation canadienne pour la formation – une allocation personnalisée que l'on peut reporter pour aider les personnes à planifier et à obtenir la formation dont elles ont besoin. Afin de mettre en œuvre ce nouveau programme, le budget de 2019 propose d'investir plus de 1,7 milliard de dollars sur cinq ans, et 586,5 millions par année par la suite. Puisqu'elle permet de réduire jusqu'à 50 % les coûts de la formation, elle permet aux travailleurs d'épargner plus facilement en vue de suivre une nouvelle formation et d'acquérir de nouvelles compétences.

- Le nouveau crédit canadien pour la formation, non imposable, aiderait à assumer les frais de formation. Chaque année, les travailleurs admissibles âgés de 25 ans à de 64 ans accumuleraient un solde de crédits de 250 \$ par année, jusqu'à une limite cumulative à vie de 5 000 \$. Grâce à ce crédit, un travailleur canadien accumulerait 1 000 \$ tous les quatre ans qu'il pourra utiliser pour payer les frais de formation.
- La prestation de soutien à la formation d'assurance-emploi – qui devrait être lancée d'ici la fin de 2020 – serait offerte dans le cadre du programme d'assurance-emploi et verserait jusqu'à quatre semaines de soutien du revenu aux quatre ans.

De plus, le gouvernement propose dans le budget de 2019 de fournir à Emploi et Développement social Canada un montant supplémentaire de 150,0 millions de dollars sur quatre ans, à compter de 2020-2021, afin de créer des partenariats avec des entreprises innovantes pour créer jusqu'à 20 000 autres possibilités d'apprentissage intégré au travail par année.

## Autres mesures

---

- Afin de soutenir les activités de Génome Canada, le budget de 2019 propose de fournir à Génome Canada 100,5 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2020-2021. Cet investissement permettra aussi à Génome Canada de lancer de nouveaux concours et projets de recherche de grande envergure, en collaboration avec des partenaires externes, garantissant ainsi que la communauté de recherche du Canada continue d'avoir accès aux ressources nécessaires pour réaliser des percées scientifiques transformatrices et concrétiser ces découvertes en applications dans le monde réel.

- Le gouvernement propose d'investir jusqu'à 251,3 millions de dollars sur trois ans, à compter de 2020-2021, dans Ressources naturelles Canada, afin d'élargir les programmes existants d'innovation et de diversification dans le secteur forestier.
- Il propose de verser 100 millions de dollars supplémentaires sur quatre ans, à compter de 2019-2020, dans le Fonds stratégique pour l'innovation, en mobilisant les co-investissements du secteur privé, afin de soutenir les activités du Réseau d'innovation pour des ressources propres.

Écotech Québec  
19 mars 2019